

SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS**CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION**

MA ÉPINAL

Le: 17 MAI 2026

Travailler OUI, Vivre sous la menace
NON !!

À son retour de l'UHSI, la personne détenue J a proféré des menaces de mort explicites à l'encontre des surveillants du quartier arrivant, du quartier disciplinaire ainsi que du brigadier-chef encadrement.

Le détenu J a **menacé de mort, insulté les personnels, dégradé sa cellule, effectué des jets d'excréments** et, plus grave encore, **menacé les familles de nos trois collègues.**

Trois dépôts de plainte ont été effectués à son encontre.

LES FAITS :

- 14 MAI 2026 – 10H15 : Placement du détenu en garde à vue
- 15 MAI 2026 – 18H15 : Retour de garde à vue

Dès son retour, le détenu J reprend immédiatement ses intimidations en hurlant les noms et prénoms des agents ayant déposé plainte contre lui.

Celui-ci se permet également de menacer de brûler les logements des personnels situés à proximité de la maison d'arrêt et de « **pendre le directeur** ».

!!!! HORS DE QUESTION !!!!**!!!! ÇA NE PEUT PLUS DURER !!!!**

Les personnels pénitentiaires travaillent aujourd'hui sous pression, sous les menaces et dans la peur pour eux-mêmes et leurs familles.

La sécurité des agents ainsi que celle de leur vie familiale est une obligation absolue.

LE SPS-CEA EXIGE IMMÉDIATEMENT ET SANS DÉLAI :

- Le transfert immédiat de la personne détenue J
- Une sanction exemplaire et disciplinaire maximale
- Des mesures de protection concrètes pour les personnels
- Une réponse ferme et immédiate de notre hiérarchie
-

À défaut de mesures immédiates :

Le droit de retrait des agents sera envisagé conformément au Code du travail.

Aucun agent ne doit exercer ses fonctions dans une situation présentant un danger grave et imminent pour sa sécurité et celle de sa famille.

!! MENACER UN AGENT, C'EST ATTAQUER TOUTE LA PÉNITENTIAIRE !!

!! NOUS REFUSONS DE TRAVAILLER SOUS LA TERREUR !!

!! LE SPS-CEA RESTERA MOBILISÉ AUX CÔTÉS DES PERSONNELS !!

Le Bureau SPS-CEA

